

Réservez votre séjour en cure médicale

SAISON THERMALE 2021
DU 01 FÉVRIER AU 18 DÉCEMBRE

COORDONNÉES CURISTE 1

Référence client :
 Civilité* : Mme Mr
 Nom* :
 Prénom* :
 Adresse* :
 Code Postal* : Ville* :
 Tél* : Port* :
 Email :

COORDONNÉES CURISTE 2

Référence client :
 Civilité* : Mme Mr
 Nom* :
 Prénom* :
 Adresse* :
 Code Postal* : Ville* :
 Tél* : Port* :
 Email :

VOTRE ORIENTATION*

	Rhumatologie (RH)	Affections digestives (AD)
1 ^{ère} Orientation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 ^{ème} Orientation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

VOTRE ORIENTATION*

	Rhumatologie (RH)	Affections digestives (AD)
1 ^{ère} Orientation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 ^{ème} Orientation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*Mentions obligatoires

QUEL ESPACE DE SOINS CHOISISSEZ-VOUS ?

- Thermes Callou** (05/04 au 18/12) établissement de soins ouvert dès 6h30
- Thermes les Dômes - Premium** (01/02 au 18/12)
Forfait confort à 386 € (du 05/04 au 18/12) (non pris en charge par l'Assurance Maladie)
 Horaire de début de soins souhaité* : 6h30 8h30 10h30
- Avantage Curiste fidèle**** : **Forfait confort à 369 €** en réservant avant le 31/01/2021 le supplément confort à l'établissement thermal premium (Thermes les Dômes) au lieu de 386 €. Horaire de début de soins souhaité* : 6h30 8h30 10h30

QUEL ESPACE DE SOINS CHOISISSEZ-VOUS ?

- Thermes Callou** (05/04 au 18/12) établissement de soins ouvert dès 6h30
- Thermes les Dômes - Premium** (01/02 au 18/12)
Forfait confort à 386 € (du 05/04 au 18/12) (non pris en charge par l'Assurance Maladie)
 Horaire de début de soins souhaité* : 6h30 8h30 10h30
- Avantage Curiste fidèle**** : **Forfait confort à 369 €** en réservant avant le 31/01/2021 le supplément confort à l'établissement thermal premium (Thermes les Dômes) au lieu de 386 €. Horaire de début de soins souhaité* : 6h30 8h30 10h30

*Espace détente offert les après-midi pour les soins débutants entre 6h30 et 7h30.

**Offre réservée aux curistes ayant déjà effectué une cure à l'établissement thermal premium en 2019 ou 2020.

INDIQUEZ-NOUS VOTRE CHOIX DE DATE DE DÉBUT DE CURE, NOUS NOUS EFFORCERONS DE LE RESPECTER DANS LA LIMITE DES DISPONIBILITÉS.

THERMES CALLOU

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> du 05/04 au 24/04 | <input type="checkbox"/> du 09/08 au 28/08 |
| <input type="checkbox"/> du 26/04 au 15/05 | <input type="checkbox"/> du 30/08 au 18/09 |
| <input type="checkbox"/> du 17/05 au 05/06 | <input type="checkbox"/> du 20/09 au 09/10 |
| <input type="checkbox"/> du 07/06 au 26/06 | <input type="checkbox"/> du 11/10 au 30/10 |
| <input type="checkbox"/> du 28/06 au 17/07 | <input type="checkbox"/> du 01/11 au 20/11 |
| <input type="checkbox"/> du 19/07 au 07/08 | <input type="checkbox"/> du 22/11 au 11/12 |

Ou bien, arrivez un lundi à la date de votre choix

du au

INDIQUEZ-NOUS VOTRE CHOIX DE DATE DE DÉBUT DE CURE, NOUS NOUS EFFORCERONS DE LE RESPECTER DANS LA LIMITE DES DISPONIBILITÉS.

THERMES CALLOU

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> du 05/04 au 24/04 | <input type="checkbox"/> du 09/08 au 28/08 |
| <input type="checkbox"/> du 26/04 au 15/05 | <input type="checkbox"/> du 30/08 au 18/09 |
| <input type="checkbox"/> du 17/05 au 05/06 | <input type="checkbox"/> du 20/09 au 09/10 |
| <input type="checkbox"/> du 07/06 au 26/06 | <input type="checkbox"/> du 11/10 au 30/10 |
| <input type="checkbox"/> du 28/06 au 17/07 | <input type="checkbox"/> du 01/11 au 20/11 |
| <input type="checkbox"/> du 19/07 au 07/08 | <input type="checkbox"/> du 22/11 au 11/12 |

Ou bien, arrivez un lundi à la date de votre choix

du au

THERMES LES DÔMES

- le 01/02 le 22/02 le 15/03

Ou bien, arrivez à la date de votre choix
(entre le 05 avril et le 29 novembre 2021) :

du au

THERMES LES DÔMES

- le 01/02 le 22/02 le 15/03

Ou bien, arrivez à la date de votre choix
(entre le 05 avril et le 29 novembre 2021) :

du au

INFORMATIONS

• Où résiderez-vous pendant votre cure ?

- Hôtel des Thermes Callou**
 Hôtel des Thermes les Dômes** Ibis Vichy***
 Mercure Vichy**** Vichy Célestins Spa Hôtel*****
 Autre, précisez :

Curiste 1 : PMR Surpoids (+120 kg) Diabète de type 1

Autres, à préciser.....

• Serez-vous accompagné(e) ? Oui Non

• Votre accompagnant est :

- En cure prise en charge Séjour bien-être
 Non curiste En cure prévention santé

Curiste 2 : PMR Surpoids (+120 kg) Diabète de type 1

Autres, à préciser.....

• Si c'est votre première cure à Vichy, comment avez-vous connu notre établissement ?

- Médecin Presse Réputation de la station
 Parrainage Internet Relations Salons

Autre, précisez :

AVANTAGES HÉBERGEMENT

- 15 % sur votre hébergement en réservant avant le 31/01/2021

- 10 % sur votre hébergement en réservant avant le 28/02/2021

PRIX TTC POUR 20 NUITS EN HÉBERGEMENT SEUL POUR 1 OU 2 PERSONNES (hors options et taxe de séjour)

Arrivée le dimanche et départ le samedi	HÔTEL DES THERMES CALLOU**	HÔTEL DES THERMES LES DÔMES**		IBIS VICHY***	MERCURE VICHY THERMALIA****		VICHY CÉLESTINS SPA HÔTEL*****	
	Standard	Standard	Kitchenette	Standard	Standard	Privège	Standard ⁽¹⁾	Deluxe vue spa
31/01		□ 1 160 €	□ 1 260 €	□ 1 080 €	□ 1 660 €	□ 2 040 €		
21/02		□ 1 160 €	□ 1 260 €	□ 1 080 €	□ 1 660 €	□ 2 040 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €
14/03		□ 1 160 €	□ 1 260 €	□ 1 100 €	□ 1 660 €	□ 2 040 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €
21/03		□ 1 160 €	□ 1 260 €	□ 1 170 €	□ 1 660 €	□ 2 040 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €
28/03		□ 1 160 €	□ 1 260 €	□ 1 240 €	□ 1 660 €	□ 2 040 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €
04/04	□ 800 €	□ 1 160 €	□ 1 260 €	□ 1 280 €	□ 1 660 €	□ 2 040 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €
11/04	□ 800 €	□ 1 160 €	□ 1 260 €	□ 1 280 €	□ 1 660 €	□ 2 040 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €
18/04	□ 835 €	□ 1 160 €	□ 1 260 €	□ 1 308 €	□ 1 660 €	□ 2 040 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €
25/04	□ 870 €	□ 1 160 €	□ 1 260 €	□ 1 336 €	□ 1 660 €	□ 2 040 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €
02/05	□ 900 €	□ 1 176 €	□ 1 276 €	□ 1 360 €	□ 1 710 €	□ 2 090 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €
09/05	□ 900 €	□ 1 204 €	□ 1 304 €	□ 1 360 €	□ 1 780 €	□ 2 160 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €
16/05	□ 900 €	□ 1 232 €	□ 1 332 €	□ 1 360 €	□ 1 850 €	□ 2 230 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €
23/05	□ 900 €	□ 1 240 €	□ 1 340 €	□ 1 360 €	□ 1 860 €	□ 2 240 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €
30/05	□ 900 €	□ 1 240 €	□ 1 340 €	□ 1 360 €	□ 1 860 €	□ 2 240 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €
06/06	□ 900 €	□ 1 240 €	□ 1 340 €	□ 1 360 €	□ 1 860 €	□ 2 240 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €
13/06	□ 908 €	□ 1 284 €	□ 1 384 €	□ 1 370 €	□ 1 880 €	□ 2 260 €	□ 2 600 €	□ 2 800 €
20/06	□ 936 €	□ 1 361 €	□ 1 461 €	□ 1 405 €	□ 1 950 €	□ 2 330 €	□ 2 670 €	□ 2 870 €
27/06	□ 964 €	□ 1 438 €	□ 1 538 €	□ 1 440 €	□ 2 020 €	□ 2 400 €	□ 2 740 €	□ 2 940 €
04/07	□ 980 €	□ 1 460 €	□ 1 560 €	□ 1 460 €	□ 2 060 €	□ 2 440 €	□ 2 780 €	□ 2 980 €
11/07	□ 980 €	□ 1 460 €	□ 1 560 €	□ 1 460 €	□ 2 060 €	□ 2 440 €	□ 2 780 €	□ 2 980 €
18/07	□ 980 €	□ 1 460 €	□ 1 560 €	□ 1 460 €	□ 2 060 €	□ 2 440 €	□ 2 780 €	□ 2 980 €
25/07	□ 980 €	□ 1 460 €	□ 1 560 €	□ 1 460 €	□ 2 060 €	□ 2 440 €	□ 2 780 €	□ 2 980 €
01/08	□ 980 €	□ 1 460 €	□ 1 560 €	□ 1 460 €	□ 2 060 €	□ 2 440 €	□ 2 780 €	□ 2 980 €
08/08	□ 980 €	□ 1 460 €	□ 1 560 €	□ 1 460 €	□ 2 060 €	□ 2 440 €	□ 2 780 €	□ 2 980 €
15/08	□ 956 €	□ 1 416 €	□ 1 516 €	□ 1 430 €	□ 2 030 €	□ 2 410 €	□ 2 750 €	□ 2 950 €
22/08	□ 928 €	□ 1 339 €	□ 1 439 €	□ 1 395 €	□ 1 960 €	□ 2 340 €	□ 2 680 €	□ 2 880 €
29/08	□ 900 €	□ 1 262 €	□ 1 362 €	□ 1 360 €	□ 1 890 €	□ 2 270 €	□ 2 610 €	□ 2 810 €
05/09	□ 900 €	□ 1 240 €	□ 1 340 €	□ 1 360 €	□ 1 860 €	□ 2 240 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €
12/09	□ 900 €	□ 1 240 €	□ 1 340 €	□ 1 360 €	□ 1 860 €	□ 2 240 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €
19/09	□ 900 €	□ 1 240 €	□ 1 340 €	□ 1 360 €	□ 1 860 €	□ 2 240 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €
26/09	□ 870 €	□ 1 240 €	□ 1 340 €	□ 1 336 €	□ 1 860 €	□ 2 240 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €
03/10	□ 835 €	□ 1 240 €	□ 1 340 €	□ 1 308 €	□ 1 860 €	□ 2 240 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €
10/10	□ 800 €	□ 1 240 €	□ 1 340 €	□ 1 280 €	□ 1 860 €	□ 2 240 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €
17/10	□ 800 €	□ 1 224 €	□ 1 324 €	□ 1 220 €	□ 1 820 €	□ 2 200 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €
24/10	□ 800 €	□ 1 196 €	□ 1 296 €	□ 1 150 €	□ 1 750 €	□ 2 130 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €
31/10	□ 800 €	□ 1 168 €	□ 1 268 €	□ 1 080 €	□ 1 680 €	□ 2 060 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €
07/11	□ 800 €	□ 1 160 €	□ 1 260 €	□ 1 080 €	□ 1 660 €	□ 2 040 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €
14/11	□ 800 €	□ 1 160 €	□ 1 260 €	□ 1 080 €	□ 1 660 €	□ 2 040 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €
21/11	□ 800 €	□ 1 160 €	□ 1 260 €	□ 1 080 €	□ 1 660 €	□ 2 040 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €
28/11	□ 800 €	□ 1 160 €	□ 1 260 €	□ 1 080 €	□ 1 660 €	□ 2 040 €	□ 2 580 €	□ 2 780 €

TOTAL HÉBERGEMENT

..... €

⁽¹⁾La chambre standard du Vichy Célestins Spa Hôtel***** ne permet d'accueillir qu'une seule personne

Conditions générales de vente de cures médicales (hors hébergement)

1 • Conditions particulières de vente applicables à une cure conventionnée

1.1 • Champ d'application

Les présentes conditions particulières sont applicables aux cures conventionnées en précisant et complétant les conditions générales de vente de la Société. Le code de la consommation n'est pas applicable à la vente d'une cure conventionnée qui relève des codes de la santé publique et de la sécurité sociale et de la convention nationale thermale. Sont assimilées aux cures conventionnées les cures prises en charge par un régime primaire national ou communautaire d'assurance maladie et les prestations accessoires visées par l'article 11-2 de la convention nationale thermale. Toute autre prestation est soumise aux conditions de vente de droit commun.

1.2 • Prix et conditions de règlement

1.2.1 • Tarif règlementaire d'une cure conventionnée

Le tarif d'une cure conventionnée correspond au tarif forfaitaire de responsabilité et au complément tarifaire et est défini et modifiable par voie réglementaire. Il est fonction de la ou des orientation(s) thérapeutique(s) suivie(s) et de la prescription thermale. Les tarifs sont mentionnés en euros TTC. Aucun autre supplément ou complément de prix ne peut être perçu par la Société au titre de la cure conventionnée.

1.2.2 • Tarif des prestations complémentaires

Les tarifs des soins complémentaires et des prestations relevant des dispositions de l'article 11-2 de la convention thermale sont valables pour la période de référence précisée sur les informations tarifaires, sauf évolution de la fiscalité ou offre promotionnelle particulière. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de la commande.

1.2.3 • Règlement de la cure et des prestations complémentaires

Aucune cure ne peut débuter sans que le Curiste ait valablement justifié de sa prise en charge intégrale par un régime d'assurance maladie et de complémentaire santé pratiquant le tiers payant, et acquitté la part restant à sa charge (prise en charge partielle) ou acquitté l'intégralité de sa cure (absence de prise en charge). Les soins complémentaires et prestations relevant des dispositions de l'article 11-2 de la convention thermale doivent également être intégralement acquittés avant le début de la cure.

1.3 • Réservation, annulation, modification, interruption d'une cure conventionnée

1.3.1 • Réservation d'une cure : versement d'arrhes

Le bulletin de réservation doit être accompagné de 50 euros par cure réservée à titre d'arrhes (sauf exonération prévue par la convention nationale thermale à justifier : AT, ALD et CSS) afin que la réservation soit effective. La cure est définitivement réservée après confirmation de la Société et les arrhes deviennent alors acompte. Les droits de résolution et rétractation prévus par le code de la consommation ne s'appliquent pas.

1.3.2 • Annulation

Toute demande d'annulation par le Client doit être adressée par pli postal ou mail (info@compagniedevichy.com) dans les meilleurs délais. Les sommes versées sont remboursées dans les conditions suivantes :

DATE DE RÉCEPTION DE L'ANNULATION PAR LA SOCIÉTÉ	ACOMPTE
Plus de 31 jours ouvrables avant la date du début de cure	Remboursement intégral
Entre 30 et 3 jours ouvrables avant la date du début de cure	Remboursement de l'acompte avec déduction de 25 euros par cure réservée
Moins de 2 jours ouvrables avant la date du début de cure / non présentation	Aucun remboursement

Si pour des raisons indépendantes de son fait et ou pour des circonstances non prévues par la convention nationale thermale, la Société doit annuler ou interrompre la cure, elle s'efforce de proposer une solution alternative. Le Curiste a la faculté de refuser la modification proposée ; les sommes déjà versées sont alors restituées dans les conditions de l'article 1590 du code civil, à titre indemnitaire forfaitaire et définitif.

1.3.3 • Modification

Toute demande de modification du Client doit être adressée par pli postal ou mail (info@compagniedevichy.com) au plus tard 15 jours ouvrables avant la date d'arrivée prévue et être acceptée par la Société. À défaut d'accord, l'impossibilité de modifier produit les effets d'une annulation. Aucune modification n'est possible pour les prestations complémentaires qui ne sont ni échangées, ni remboursées.

En cas de circonstances imprévues, la Société se réserve le droit de modifier le contenu des prestations complémentaires en les remplaçant par des prestations de valeur équivalente ou supérieure. Le Curiste a la faculté de refuser la modification proposée ; les sommes déjà versées correspondant à des prestations non consommées sont alors restituées dans les conditions de l'article 1590 du code civil, à titre indemnitaire forfaitaire et définitif. Les modifications relatives à la formule de restauration sont visées aux conditions particulières de ventes applicables aux prestations annexes.

1.3.4 • Interruption

Une cure doit avoir lieu sur 18 jours consécutifs de soins et ne peut être interrompue sauf motifs prévus par la convention nationale thermale. Toute interruption d'une cure pour des raisons non prévues entraîne la déchéance de la prise en charge par le régime d'assurance maladie et le Curiste est alors redevable personnellement du prix de la totalité de sa cure

1.4 • Organisation de la cure

1.4.1 • Capacité à suivre une cure

Aucune cure ne peut débuter sans communication d'une prescription médicale valide s'y rapportant. Une cure médicale étant obligatoirement prescrite par un médecin, il est de la seule responsabilité du Curiste, de son médecin traitant et du médecin thermal de s'assurer que le Curiste ne souffre d'aucune contre-indication impliquant qu'il ne puisse suivre ou poursuivre la cure conventionnée ou bénéficier des prestations choisies, avec ou sans assistance de l'établissement. La responsabilité de la Société ne peut être engagée sur ce fondement et plus généralement pour tout acte ou omission du médecin prescripteur ou assurant la surveillance de la cure.

Le Curiste doit être en mesure de suivre par lui-même sa cure ou être assisté au titre de sa situation de handicap dûment reconnue.

1.4.2 • Horaires des soins

Les horaires de cures sont librement fixés par la Société. Le respect des horaires est impératif. Les modifications d'horaires ne sont possibles qu'après accord de l'établissement thermal et pour raison médicale dûment attestée.

1.4.3 • Soins non effectués

Lorsque des soins n'ont pas pu être effectués du fait de l'établissement thermal, l'établissement thermal s'efforcera de donner des soins de remplacement ou facturera les soins sur une base prorata temporis. Cette situation ne peut donner lieu à octroi de dommages et intérêts. Lorsque des soins n'ont pas pu être effectués du fait du Curiste (retard...), il n'est appliqué aucun abattement ou déduction si les soins non dispensés n'ont pas pu être remplacés hormis les circonstances visées à l'article 15-2 de la convention thermale.

1.5 Données personnelles et respect de la vie privée

La Compagnie de Vichy veille à la protection des données personnelles des curistes, conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 dit RGPD. En suivant une cure auprès de la Compagnie de Vichy, tout curiste a nécessairement agréé valablement à l'utilisation et l'enregistrement des données le concernant à des fins d'information et/ou de prospection commerciale par la société Compagnie de Vichy et les sociétés du groupe France Thermes. De même, il a agréé à la transmission de ses coordonnées au Conseil National des Établissements Thermaux (CNETH) et toute instance reconnue comme représentative en vue de la réalisation et la participation à une enquête nationale de satisfaction des curistes, conformément aux dispositions de la Convention Nationale thermale en vigueur ayant valeur réglementaire.

1.6 • Réclamation, médiation et litige

Toute réclamation doit être adressée le plus tôt possible (si possible en temps réel) et au plus tard 15 jours après la fin de la cure à la Société par tout moyen probant, obligatoirement accompagnée des éléments justificatifs. Pour tout litige, le Médiateur du thermalisme peut être saisi sur le site www.mediateurduthermalisme.org ou par courrier à l'adresse suivante : Monsieur Daniel BOULIN - Médiateur du thermalisme - 157 chemin de Garia - 64300 LAA MONDRANS).

Conditions générales de vente des autres prestations

Consulter notre site www.thermes-de-vichy.fr

À retourner dès que possible aux Thermes de Vichy

Vichy Thermes • BP 2138 • 03201 Vichy Cedex • France

E-mail : thermes-de-vichy@compagniedevichy.com • www.thermes-de-vichy.com

Compagnie de Vichy - SA au capital de 5 680 000 € - RCS Cusset B 542 105 291

TVA FR 14 542 105 291

0 800 30 00 63

Service & appel
gratuits